



Portrait de famille Lundi midi à Canal M

Annexe 1

Mémoire supplémentaire
Renouvellement de la licence
de radiodiffusion

Canal M, la radio de Vues et Voix
Le 27 juillet 2017

Qui nous sommes	1
Pour qui? Pourquoi?	2
Programmation	4
Distribution obligatoire	7
Augmentation de tarif	10
Remerciements	13

Canal M
La radio de Vues et Voix

QUI NOUS SOMMES

Une radio unique pour les
Canadiens francophones en
situation de handicap

Vues et Voix (anciennement *La Magnétothèque*), est un organisme à but non lucratif, qui produit des émissions de radio axées sur l'actualité du handicap et sur les ressources qui s'offrent aux personnes ayant une limitation visuelle, motrice ou d'apprentissage, ainsi que des livres audio adaptés.

Créée en 1986, **Canal M**, la radio de Vues et Voix, est un canal d'information en continu pour les Canadiens francophones qui ont des problèmes d'accès à l'information

Sa programmation vise à ce que chacun puisse exercer ses droits de citoyen, à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture - et à accompagner les proches et à sensibiliser le grand public.

Depuis 2010, la radio est distribuée obligatoirement sur le [service de base](#) en français des câblodistributeurs et satellites canadiens, sur le [web](#), en direct, à la carte, par [thématiques](#) et en [baladodiffusion](#).

ÉCOUTER CANAL M

Bell (13 ou 949)
Vidéotron Illico (577)
Cablevision (990)
CCAP (455)
Cogeco (955)
De Courcelles (972)

Lambton (972)
Rogers (659)
Shaw Direct (777)
Sogetel (972)
Télé-Int-Tel (855)
Telus (7797)

TOUTES LES CHAÎNES

Sur le web :
canalm.vuesetvoix.com

Elle est présente dans 2 774 566 foyers francophones, majoritairement situés au Québec. Canal M reçoit une redevance de 0,02 \$, par abonné par mois, pour des revenus de redevances de 665 896 \$ en 2016-2017.



ÉCOUTER

POUR QUI? POURQUOI?

Les Canadiens en
situation de handicap
en 2017

Un Canadien sur sept âgé de plus de 15 ans: 3,8 millions de personnes, soit 14 % des Canadiens, ont déclaré avoir une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes.

2,1 millions de Canadiens de 15 ans ont des obstacles à l'information et sur le plan des technologies de l'information.

En 2017, les personnes en situation de handicap vivent une grande discrimination à l'emploi. À compétences égales, une personne en fauteuil roulant a 54 % moins de chances d'être convoquée en entrevue qu'une autre sans handicap. Une discrimination encore plus forte que celle basée sur l'origine ethnique. ([Université Laval](#))

411 600 Canadiens handicapés en âge de travailler, aptes au travail, ne travaillent pas. La moitié d'entre eux ont des diplômes d'études postsecondaires.

Plus de la moitié de toutes les plaintes de discrimination reçues à la Commission canadienne des droits de la personne sont relatives à la discrimination vécue par les personnes en situation de handicap.

UNE PREMIÈRE LOI NATIONALE SUR L'ACCESSIBILITÉ EN 2018

Les Canadiens en situation de handicap attendent avec beaucoup d'espoir la future *Loi nationale sur l'accessibilité*, prévue en 2018, sous la responsabilité de la ministre des Personnes handicapées, [Carla Qualtrough](#), la première nommée à ce poste.

Dans le cadre de l'élaboration de cette première loi sur l'accessibilité, le gouvernement a tenu, entre juillet 2016 et février 2017, une vaste consultation auprès des Canadiens.

En tête de liste des priorités des participants à la consultation, il y a l'élimination des obstacles au travail, aux bâtiments et au transport.

Un changement de culture a aussi été jugé prioritaire. Pour y arriver, ils recommandent la sensibilisation des employeurs, du milieu de travail et des jeunes qui changeront la culture pour les prochaines générations.

Enfin l'accessibilité de l'information et des technologies avec des équipements et logiciels adaptés sont au centre de tous ces changements.

[En savoir plus](#), sur les actions du gouvernement pour un Canada plus inclusif.

Sources:

[Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, juin 2017](#)

[Élaboration de la Loi nationale sur l'accessibilité: ce que nous avons appris](#)



Sortir
Le magazine culturel inclusif

Tous les vendredis
11h30 et 18h

DES LIVRES PLEIN LES OREILLES

avec Clotilde Seille,
le jeudi, midi et 17h



PROGRAMMATION

1250 heures
d'émissions, en français,
de première diffusion

Canal M produit et diffuse annuellement plus de 1250 heures d'émissions originales, en français, incluant 850 heures en direct, pour répondre prioritairement aux besoins d'information des Canadiens avec un handicap visuel.

- des bulletins de nouvelles sur le handicap, des émissions d'information et des magazines de service et culturels.
- des émissions quotidiennes et hebdomadaires,
- des émissions spéciales (élections, jeux paralympiques, etc.)

1 550 SUJETS AVEC INVITÉS ET EXPERTS

Canal M est devenu un lieu de rencontres et d'échanges qui accueille annuellement sur ses ondes plus de 1550 invités et experts sur autant de sujets variés traités sous forme d'interviews, portraits, tables rondes, chroniques:

- acteurs de l'actualité, témoignages, innovateurs sociaux, parents, proches aidants, étudiants,
- responsables de services et d'organismes communautaires,
- professionnels de la santé, de l'éducation, de la réadaptation, du travail, du sport et loisir, des arts et culture, de l'accessibilité, des technologies,
- le politique, les décideurs, les villes, les universités, etc.

[*En savoir plus*](#) sur les émissions, les invités et collaborateurs.



ÉMISSIONS ET SUJETS D'INTÉRÊT NATIONAL

La perspective canadienne et la diversité des angles présentes dans nos émissions, à titre d'exemples:

- **Nouvelles canadiennes, québécoises et internationales du handicap**, *Paractualités*, lundi-jeudi
- **Familles avec parent ou enfant en situation de handicap**, *Portrait de famille*, lundi
- **Défense de droits**, *Accès libre*, mardi
- **Promotion de la santé**, *C'est bon pour la santé*, mercredi
- **Suggestions de lecture**, livres audio adaptés disponibles au [CAÉB Canada](#) et au [SOLA Québec](#).
Des livres plein les oreilles, jeudi
- **Vivre avec un handicap visuel** avec la Fondation en vue de l'Institut Nazareth Louis-Braille,
Point de vue, vendredi
- **Scène canadienne** *Le National*, weekend
- **Radio-feuilleton** *Club de lecture*, lundi-vendredi
- **Canada accessible (1)**, une émission spéciale diffusée afin de promouvoir la participation à la consultation sur la future *Loi nationale sur l'accessibilité*. Septembre 2016
- **Canada accessible (2)**, émission spéciale sur le bilan de la consultation et les attentes entourant la Loi nationale sur l'accessibilité, avec des invités du Nouveau-Brunswick, de Toronto et du Québec et la participation de la ministre des Sports et Personnes handicapées (à confirmer). Septembre 2017.
- **Sports adaptés (titre de travail)**. Nouveau magazine hebdomadaire, dès septembre 2017.
- **Ensemble (titre de travail)** : une série mensuelle de rencontres avec des membres de la communauté du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec dans chacune des émissions. La série aura pour but de parler des enjeux communs aux Canadiens francophones en situation de handicap, de renforcer les liens et de mettre en lumière les meilleures pratiques. Janvier 2018
- **Jeux paralympiques d'hiver** de 2018 à Pyeongchang en Corée du Sud. Émission quotidienne du 9 au 18 mars.
- **Emploi (titre de travail)**, printemps 2018.

CIBL et Radio-Canada

En 2015 et 2016, notre série hebdomadaire *C'est bon pour la santé!* a été diffusée sur CIBL, la radio communautaire de Montréal. En 2011, Canal M a proposé et collaboré à une émission spéciale, *Un pas à la fois*, diffusée sur la Première chaîne de Radio-Canada.

TOUTES LES ÉMISSIONS

[M l'été](#)

[Les Paractualités](#)

[Portrait de famille](#)

[Accès libre](#)

[C'est bon pour la santé](#)

[Des livres plein les oreilles](#)

[Sortir](#)

[Point de vue](#)

[Le National](#)

[Les voix de service - quotidiens](#)

[Les voix de service - magazines](#)

[Les voix de service - extra](#)

[Club de lecture](#)

[Sports adaptés \(titre de travail\)](#). Septembre 2017

[Ensemble \(titre de travail\)](#). Janvier 2018

[Emploi \(titre de travail\)](#), printemps 2018.

ÉMISSIONS SPÉCIALES

[Jeux paralympiques d'hiver](#) de 2018, du 9 au 18 mars.

[Canada accessible](#)

[Élections municipales québécoises](#), novembre 2017

[Élections provinciales québécoises](#)

Horaire des émissions

L'ÉQUIPE DE CANAL M

[Les animateurs](#)

[L'équipe de production](#)

[L'équipe Vues et Voix](#)

PARTENARIATS ET PROMOTION DES ÉVÉNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ

Outre la couverture de l'actualité du handicap et des organismes, Canal M participe à la promotion des organismes et événements de la communauté :

[INCA](#) (Institut canadien des aveugles/*Canadian Institute for the Blind*) : chroniques, messages publicitaires, entrevues, promotion du salon [TechnoVision](#), visibilité sur les différentes plateformes de la radio

[Fondation en vue](#) de l'Institut Nazareth Louis-Braille : coproduction série de 11 émissions *Point de vue*

[Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec](#) captation et diffusion émission spéciale Élections Québec

[Centre d'accès équitable aux bibliothèques](#) Centre for Equitable Library Access. Nouveautés disponibles au CAEB. Émission *Des livres plein les oreilles*

[Service québécois du livre adapté](#) Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) Nouveautés disponibles au SQLA. Émission *Des livres plein les oreilles*

[Comité paralympique canadien](#) séries spéciales quotidiennes Sochi 2014, Rio 2016, Pyeongchang 2018

[Défi sportif AlterGo](#) série quotidienne d'entrevues en direct de l'événement annuel, publicité en ondes, visibilité sur les différentes plateformes de la radio

[Institut des troubles d'apprentissage](#) série d'entrevues dans le cadre de leurs événements annuels à l'intention des parents d'enfants autistes, TDAH, etc.

[AlterGo](#) débat électoral municipal 2013, 2017

[Fonds pour l'accessibilité de la radiodiffusion](#) (Broadcasting Accessibility Fund), subvention pour la refonte du site de Canal m.

[AMI télé](#), entente de promotion d'AMI sur Canal M et de Canal M sur AMI, entrevues, infolettres

[Vivre fm](#), la radio du handicap en France. Entrevues et reportages dans le cadre de nos séries sur les Jeux paralympiques.

[CANALM.VUESETVOIX.COM](#)

Canal M est sur le web, en direct, à la carte, par thématiques et en [baladodiffusion](#).

On peut écouter les émissions dans leur intégralité ou des segments d'émission.

Canal M en ligne est un centre d'information pour les personnes handicapées et leurs proches.

On trouve sur le site 11 fils thématiques : vision, mobilité réduite, audition, déficience intellectuelle, inclusion, aînés, famille, troubles neurologiques, santé, enjeux, culture. [Explorez nos thématiques](#).

Vues et Voix a obtenu une subvention du *Fonds de l'accessibilité de la radiodiffusion* pour la refonte de son site en 2016.



[/canalmvuesetvoix](#)



[/canal_m](#)

[Infolettre Canal M](#)

NOUVELLES PLATEFORMES DE DIFFUSION

Dans le but de rendre les contenus accessibles au plus grand nombre, la radio travaille à la signature d'ententes de diffusion de ses émissions et événements sur d'autres plateformes (AMI-télé, RDS, Cogeco, CIBL, Radio-Canada, Unis, etc.)

Facebook Live

À compter de septembre 2017, certaines émissions seront aussi diffusées en vidéo sur Facebook Live.

APP Canal M

La radio étudie les possibilités de financement d'une application mobile.

DANS LES MÉDIAS

On parle de Vues et Voix dans les [médias](#).



DISTRIBUTION OBLIGATOIRE

Vues et Voix/Canal M a démontré dans les pages précédentes qu'elle répond aux critères de la distribution obligatoire et qu'elle contribue de façon exceptionnelle aux objectifs de la Loi et demande au Conseil de maintenir l'ordonnance de distribution obligatoire sur le service de base des entreprises de radiodiffusion (EDR) par câble de classes 1 et 2 et aux entreprises de distribution par système de distribution multipoint (SDM) dans les marchés francophones, ainsi qu'aux entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD).

Elle soumet de plus au Conseil les considérations suivantes:

a) Contribuer de façon exceptionnelle à l'expression canadienne et refléter les attitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique canadiennes

Canal M offre une programmation spécialisée exclusive. Avec sa salle de nouvelles et ses émissions, elle reflète les besoins sociaux, culturels, économiques et politiques des personnes handicapées et grâce à l'information diffusée à son antenne, les auditeurs ont plus de contrôle sur leur vie, font des choix plus éclairés et participent pleinement à la société.

Sur son site internet, Canal M centralise et archive l'information et les ressources au service des Canadiens francophones ayant une incapacité fonctionnelle. [En savoir plus](#)



LE MARDI DE 12 H À 13 H
EN REDIFFUSION À 17 H



Une information rigoureuse, des conseils d'experts, des solutions, des outils, des trucs et des modèles inspirants.

b) favorise la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de la Loi, comme... la représentation et le soutien des personnes handicapées, ou encore la dualité linguistique, y compris l'amélioration du service offert aux communautés de langue officielle en situation minoritaire;

Canal M dessert la minorité francophone canadienne. Elle offre aux Québécois en situation de handicap des émissions sur l'actualité et les ressources à travers le Québec. Pour l'ensemble des Canadiens francophones en situation de handicap, elle consacre des émissions et sujets aux enjeux communs à tous. Émissions auxquelles participent les représentants des organismes de langue officielle en situation minoritaire.

Présente dans 2 774 566 foyers francophones, Canal M évalue, faute de données, le nombre d'abonnés en situation de langue officielle minoritaire [ayant le français comme langue maternelle](#), à environ 150 000 le nombre d'abonnés de Canal M à l'extérieur du Québec.

c) fournir la preuve que son service prend des engagements exceptionnels à l'égard de la programmation canadienne originale de première diffusion pour ce qui est de la présentation des émissions et des dépenses.

C'EST BON POUR LA SANTÉ!

MARIANNE
PAQUETTE

LE MERCREDI DE 12 H À 13 H
EN REDIFFUSION À 17 H



Canal M produit et diffuse hebdomadairement 25 heures ou 1 250 heures par année d'émissions canadiennes originales de première diffusion. Cette production originale est diffusée en boucle 24 heures par jour, sept jours semaine.

Comme organisme sans but lucratif, Canal M consacre tous ses revenus aux services qu'elle dispense.

d) fournir la preuve, par exemple par des études sur les auditoires potentiels, qu'il existe un besoin de nature exceptionnelle du public cible pour le service qu'elle propose;

Comme il a été expliqué plus tôt, un Canadien sur sept âgé de plus de 15 ans : 3,8 millions de personnes, soit 14 % des Canadiens, ont déclaré avoir une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes et 2,1 millions de Canadiens de 15 ans ont des obstacles en information et en communications.

e) fournir la preuve que son plan d'entreprise et que la mise en application de ses engagements particuliers dépendent... d'une vaste distribution à l'échelle nationale au service numérique de base et que son service ne sera pas en mesure de respecter ses engagements de programmation sans une distribution obligatoire au service de base;

La fin de la distribution obligatoire rendrait inévitable la fermeture de la radio car il n'existe pas d'alternative aux redevances pour le financement des services de base de la radio. Les différents programmes des fondations et organismes subventionnaires ne financent pas les activités courantes, ni les services de base, uniquement les nouveaux projets. En ce qui a trait aux revenus publicitaires, les efforts et dépenses engagées par la radio, ces dernières années, pour attirer des annonceurs sur ses ondes n'ont pas été concluants et ont dépassé les revenus gagnés.

Lors du renouvellement de Vues et Voix/Canal M, en août 2013 [CRTC 2013-372](#), le Conseil a estimé que Canal M a fourni des preuves que la réalisation de son plan d'affaires reposait sur la distribution obligatoire, étant donné que le service vise une communauté minoritaire mal desservie et que les revenus publicitaires sont difficiles à atteindre en raison de l'auditoire cible et de la portée nationale du service.

À ce titre, écrivait-il, le Conseil a estimé que le service s'apparente plutôt à un service public bénéfique pour une portion de la population canadienne qui n'y aurait probablement pas accès sans une ordonnance de distribution obligatoire.

Le financement de la radio par les abonnés des entreprises de distribution est un service essentiel.

f) fournir la preuve de l'incidence probable du tarif de gros proposé sur le prix du forfait de base offert aux consommateurs et sur l'acceptabilité générale de ce forfait pour les Canadiens;

En 2017, avec le vieillissement de la population qui nécessite plus de services, de plus en plus de Canadiens sont sensibilisés à l'accessibilité universelle et au besoin d'une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap. Avec l'avènement, en 2018, d'une Loi nationale sur l'accessibilité, on peut croire que les Canadiens seront encore plus sensibilisés aux besoins des personnes avec une incapacité.

C'est pourquoi le tarif en gros actuel de 0,02 \$ par abonné par mois et que le tarif de 0,04 \$ proposé au chapitre suivant ne devrait pas, raisonnablement, susciter une vive opposition de la part des distributeurs ou de leurs abonnés.

g) justifier la période de temps pendant laquelle son service doit jouir d'un statut exceptionnel accordé au moyen d'une ordonnance en vertu de l'article 9(1)h) de la Loi.

La durée de l'ordonnance devrait être de même durée que la licence.

AUGMENTATION DE TARIF

Canal M demande au Conseil une augmentation du tarif de gros mensuel actuel de 0,02 \$ par abonné par mois à 0,04 \$. Avec l'augmentation proposée, le revenu annuel de Canal M passerait de 653 676 \$ à 1 307 352 \$, en 2018-2019.

Canal M consacrerait les sommes générées par cette augmentation aux initiatives suivantes :

STAGES CANAL M

Canal M offrira une véritable expérience de travail à 5 finissants en journalisme et communication en situation de handicap et produira de nouvelles émissions et projets.

La radio souhaite accueillir 5 nouvelles personnes en situation de handicap – animateurs, journalistes, communicateurs qui bénéficieront d'un stage rémunéré. Ces derniers seront responsables des nouvelles émissions et communications rendues possibles grâce à l'augmentation des revenus.

À la fin du stage, ils pourront être engagés par la radio ou trouver un travail dans un média traditionnel et autres postes de communication. La radio accueillera de nouveaux stagiaires pour les remplacer, le cas échéant.

Avec ce projet la radio souhaite créer de nouvelles personnalités médiatiques en situation de handicap qui pourront rayonner à notre antenne ou dans les médias traditionnels et nouveaux médias.

Avec comme objectif une plus grande diversité à l'écran, dans les milieux de travail et dans les points de vue.



ÉMISSIONS POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES

Canal M pourra offrir 2 émissions hebdomadaires en langue des signes, en vidéo, sur YouTube et toutes les plateformes, pour les personnes avec un handicap auditif.

ÉMISSIONS EN PROVENANCE DE MONCTON ET TORONTO

Grâce à de nouveaux revenus, la radio pourrait en collaboration avec des partenaires de Toronto et Moncton produire des reportages et émissions avec des équipes de ces villes.

COMMUNICATIONS

Les nouveaux fonds seront aussi affectés aux communications – achat de publicité, visites en région, matériel publicitaire et promotionnel, émissions devant public, participation à des salons, et services ponctuels d'un relationniste de presse.

ENCADREMENT ET MISE EN ONDES

Avec une équipe plus importante et un plus grand nombre d'heures de production, la radio aura besoin :

- d'un technicien additionnel à la mise en ondes
- d'un rédacteur en chef
- d'un directeur de production
- ainsi que d'un coach pour la formation radio des stagiaires
- de services comptable additionnels

FRAIS GÉNÉRAUX

Les coûts de lignes téléphoniques additionnelles, de fournitures de bureau, d'espaces de bureaux additionnels et la création d'un poste de formation (séminaires, etc.). Les coûts pour l'achat d'équipement et de meubles et pour la nouvelle équipe seront amortis.

BUDGET ANNUEL

- Stages Canal M 200 000 \$
- Interprète en langue des signes 10 000 \$
- Émissions en provenance de Moncton et Toronto 65 000 \$
- Vente et promotion 80 000 \$
- Encadrement et mise en ondes 175 000 \$
- Frais généraux 35 000 \$.



POINT DE VUE	Michel Poulin Diane Fellice
---------------------	--

**Le vendredi à 12h
En rediffusion à 17h**



ÉQUIVALENCE DE TARIFS

Pour la réalisation de sa mission Canal M estime qu'il serait juste d'obtenir la parité de tarif avec AMI Audio, le service homologue anglophone.

Pour répondre aux mêmes besoins AMI Audio reçoit, en 2017, 0,04 \$ par abonné ou 1 331 786 \$ et Canal M, avec 0,02 \$, 665 893 \$ pour le même nombre d'auditeurs.

Pour répondre à sa mission nationale AMI Audio dispose de ressources proportionnellement plus importantes et aussi d'un marché important pour satisfaire aux exigences de sa mission.

À cet égard, l'alinéa 3 (1) c) de la *Loi reconnaît que : les radiodiffusions de langues française et anglaise, malgré certains points communs, diffèrent quant à leurs conditions d'exploitation et, éventuellement, quant à leurs besoins.*

En ce qui a trait à la taille des marchés anglophone et francophone le Conseil a toujours tenu compte de la capacité des diffuseurs, des annonceurs, des parties prenantes, des abonnés et des marchés de payer pour des services de langue française avec comme objectif d'assurer néanmoins des services analogues qui seraient comparables, en dépit des défis imposés par un marché de taille moins importante.

En terminant, rappelons que Vues et Voix/Canal M est un organisme sans but lucratif qui consacre tous ses revenus aux services qu'elle dispense.



REMERCIEMENTS

Canal M remercie tous les invités, organismes et partenaires qui font de la radio une tribune d'idées et d'information



SES PARTENAIRES

[INCA](#) Institut canadien des aveugles/*Canadian Institute for the Blind*

[Fondation en vue](#) de l'Institut Nazareth Louis-Braille

[Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec](#)

[Centre d'accès équitable aux bibliothèques](#)

[Service québécois du livre adapté](#)

[Comité paralympique canadien](#)

[CRTC](#)

[Défi sportif AlterGo](#)

[Institut des troubles d'apprentissage](#)

[AlterGo](#)

[Fonds pour l'accessibilité de la radiodiffusion](#)

[AMI télé](#)

[Vivre fm](#)

[Autres](#)

LES RADIODIFFUSEURS CANADIENS

Bell
Cablevision
CCAP
Cogeco
De Courcelles
Lambton
Rogers

Shaw Direct
Sogetel
Télé-Int-Tel
Telus
Vidéotron
[Toutes les chaînes](#)



Canal 

canalm.vuesetvoix.com